

CIRCULAIRE N° 000275 DU 15.04.2002

Objet : Transformation d'une option et valorisation de l'expérience utile des membres du personnel visés à l'article 14 de l'A.G.C.F. du 30.03.2000 modifiant le répertoire des options de base dans l'enseignement secondaire et les dispositions réglementaires applicables à leur programmation.

Réseaux : LS/OS (libre et officiel subventionnés)

Niveaux et services : Sec

Période : à partir de février 2002

Monsieur le Ministre – Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'enseignement ;

A Messieurs les Gouverneurs de Province et Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins ;

Aux Pouvoirs organisateurs des établissements libres d'enseignement secondaire subventionnés par la Communauté française;

Aux Directions des établissements officiels et libres d'enseignement secondaire subventionnés par la Communauté française

Pour information

Aux Membres de l'Inspection de la Communauté française pour l'enseignement secondaire subventionné par la Communauté française;

Aux vérificateurs de l'enseignement secondaire;

Aux syndicats du personnel enseignant.

Autorités : Administrateur général

Signataires(s) : Michel WEBER

Gestionnaires : D.G. des Personnels de l'enseignement subventionné (DGPES)
Services FLT

Personne(s)-ressources : gestionnaires FLT

Référence facultative : DGPES/GEST/COORDIN./SM/FD/12.02.2002/13.doc

Renvoi(s) : modifie le point 4 de la circulaire n° 000200 du 06.12.2001

Nombre de pages : - **texte** : 2 p. - **annexes** : /

Téléphone pour duplicata : services FLT

Mots-clés : transformation d'une option / valorisation de l'expérience utile

Dans les cas où les valorisations d'expérience utile antérieures à la transformation d'une option ne couvrent pas les options ou les cours donnés dans l'option transformée, la circulaire n° 000200 du 6 décembre 2001 prévoit la **nécessité d'introduire une demande d'extension** auprès de l'Administration.

Contrairement à ce qui était indiqué au point 4 de la circulaire précitée, les demandes d'extension ne doivent plus être adressées à la Direction de Coordination mais **aux Directions déconcentrées** qui gèrent les dossiers des membres du personnel, dont les adresses sont les suivantes :

- Pour les membres du personnel en fonction dans la province du Brabant wallon :

Ministère de la Communauté française
Direction des subventions-traitements de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, ordinaire et spécial
Rue Vandervelde, 3
1400 Nivelles
A l'attention de Monsieur DE MUYTER, Attaché f.f.

- Pour les membres du personnel en fonction à Bruxelles :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné,
Direction de Bruxelles
Espace 27 Septembre - Bloc E
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles
A l'attention de Madame WAMBE-DESURPALIS, Directrice

- Pour les membres du personnel en fonction dans la province de Hainaut :

Ministère de la Communauté française
Direction des subventions-traitements de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, ordinaire et spécial
Rue du Chemin de fer, 433
7000 Mons
A l'attention de Madame WERY, Attachée f.f.

- Pour les membres du personnel en fonction dans la province de Liège :

Ministère de la Communauté française
Direction des subventions-traitements de l'enseignement préscolaire, primaire
et secondaire, ordinaire et spécial
Rue d'Ougrée, 65
4031 Angleur
A l'attention de Madame LAMBERTS, Directrice

**- Pour les membres du personnel en fonction dans les provinces de Namur ou de
Luxembourg :**

Ministère de la Communauté française
Direction des subventions-traitements de l'enseignement préscolaire, primaire
et secondaire, ordinaire et spécial
Avenue Gouverneur Bovesse, 41
5100 Jambes
A l'attention de Madame LAMOULINE, Directrice

L'Administrateur général,

MICHEL WEBER